



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

À une séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Absente : Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4

La directrice générale atteste que plus de 4 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. **Adoption du Règlement no 861-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'apporter des modifications aux définitions de garage attenant et de garage détaché dans les tableaux 8 et 9 de l'article 5.2.
- b. **Adoption du Règlement no 863-2019** modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter et de modifier des définitions en lien avec les bâtiments attenants
- c. **Adoption du projet de Règlement no 866-2019** modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 594-2007 et ses amendements afin de modifier le noyau villageois
- d. **Adoption du projet de Règlement no 867-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière
- e. Dérogation mineure – 53, rue Chainé
- f. PIIA affichage – acceptation de 5 permis
- g. PIIA patrimoine – 109-111, rue Principale
- h. Demande à la MRC de Lotbinière pour une modification du schéma d'aménagement afin d'ajouter une affectation récréotouristique à même la zone 25A dans le rang Gaspé
- i. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour les puits nos 11-2018 et 12-2018

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Demande de subvention au programme d'infrastructures Québec-Municipalité-Mada



- b. Embauche de l'éducatrice volante du camp de jour 2019
- c. Embauche d'une coordonnatrice de soccer
- d. Embauche de l'équipe de coordination du camp de jour pour la saison 2019

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Nomination d'un représentant sectoriel au sein du comité technique pour l'élaboration, le suivi et la mise à jour du plan général de préparation aux sinistres

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Compensation Recyc-Québec 2019 – preuve de délégation de compétences
- b. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- c. Octroi du contrat de pavage 2019
- d. Octroi du contrat pour la construction d'une piste cyclable et canalisation de fossés route 273
- e. Octroi du contrat pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour l'aménagement des feux de circulation à l'intersection de la route 273 et rue des Vignes
- f. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'aménagement des feux de circulation sur la route 273

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Dépôt des états financiers et vérification comptable

12. ADMINISTRATION

- a. Autorisation de signatures pour l'enregistrement de servitude pour le puits 07-2014
- b. Acceptation de la promesse d'achat et de vente d'une partie du lot 3 631 990 sur le rang des Moulanges
- c. Soutien technique dans le projet des relais d'information touristique
- d. Procédure pour le traitement des plaintes
- e. Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
- f. Inscription à la Classique de golf des Étoiles 2019
- g. Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17910-05-2019
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17911-05-2019
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Avril

Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	6 604.24 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	5 983.48 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Pascale Lemay	4 054.28 \$
Membres du conseil et cadres :	42 707.44 \$
Employés de voirie et bureau :	50 367.50 \$
Service de sécurité incendie :	917.92 \$
Bibliothèque et brigadières :	6 246.90 \$
Personnel de la SAAQ :	8 402.02 \$
Employés service des loisirs :	6 195.65 \$
Total des salaires bruts payés pour avril 2019 :	114 837.43 \$

Comptes payés - Avril

SAAQ	Immatriculation du balai mécanique	423.82 \$
Laura Lémerveil	Appui financier du camp d'été	100.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Santé et sécurité du travail	Ajustement de salaires 2018	8.64 \$
Agence du Revenu du Québec	Registre des entreprises	34.00 \$
Irène Lumineau	Animation à la bibliothèque	109.23 \$
Fonds des registres	Renouvellement commissaire à l'assermentation – Lorraine Rousseau	39.50 \$
Linda Laflamme	Remboursement d'un permis	180.00 \$
Mickaël Burguin et Virginie Ripoll	Remboursement aide technique architecte	100.00 \$
Construction J.P. Pouliot 09 inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Serge Fortier EPCC	Conférence sur le jardinage	402.41 \$
Postes Canada	Frais de poste Apollinairois commerces	30.98 \$
Construction Fournier & Giguère inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Info Page	Téléavertisseurs	247.71 \$
Interfas	Assurances collectives	9 743.59 \$
Parka	Étude salle communautaire	1 796.49 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation syndicale	812.38 \$
Ministre du Revenu	Remise gouvernementale	15 568.30 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	964.27 \$
Télus Mobilité	Téléphones centre Multifonctionnel	346.27 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	903.64 \$
Hydro-Québec	Électricité	22 221.40 \$
Produits Suncor	Essence avril	5 272.97 \$
Énergir	Électricité caserne	292.24 \$
Télus Québec	Centre Multifonctionnel	776.08 \$
Bell Mobilité inc.	Modems station de pompage	124.54 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 802.61 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	12 849.94 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	1 122.13 \$
CARRA	Cotisation d'avril	1 781.68 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	903.42 \$
Télus	Téléphones centre Multifonctionnel	346.43 \$
Total des comptes payés pour le mois d'avril 2019 :		94 104.67 \$



Comptes à payer - Avril

9235-0669 Québec	Extincteurs et cascades 4500 pour service incendie	988.75 \$
Groupe ACCISST inc.	Formation	919.80 \$
Acier Picard	Barres pour aqueduc et loisirs	606.85 \$
Aerzen Canada	Entretien traitement d'eaux usées	3 819.26 \$
All Seasons Publications ltd	Livres info motocyclettes et motoneiges pour SAAQ	314.90 \$
Alternateur Lemay & fils inc.	Alternateur de la pépîne	195.40 \$
Aréo-Feu	Vêtements et équipement pour pompiers	1 080.78 \$
Atelier Genytech	Entretien et inspection de divers camions	2 179.18 \$
Expert Atôm	Contrat de service	431.16 \$
Banlieue Ford inc.	Achat d'un camion Ford et réparation d'un camion	41 560.39 \$
Batteries Énergie Pro	Batteries	298.43 \$
Batteries Expert Lévis	Batteries pour traitement eaux usées	69.89 \$
BC2 Groupe conseil inc.	Honoraires professionnels réaménagement terrains de pétanque	3 357.27 \$
Pièces d'équipement Bergor	Brosse	542.78 \$
Béton Laurier inc.	Travaux sur bris d'aqueduc et entretien sur balai	6 939.54 \$
Camil Bilodeau	Déneigement les fins de semaine	244.31 \$
Bi-Sports	Gravure pour soirée des bénévoles	178.21 \$
Bonair SD	Entretien climatisation et pièce centre Multi.	1 220.14 \$
Boulon-hydraulique CMT	Escabeaux	455.19 \$
Boutique Rose-Hélène	Cadeaux pour soirée des bénévoles	188.70 \$
Brassard Buro inc.	Chevalet, distributeur de savon à main et divers	947.94 \$
Camions Freightliner Québec inc.	Pièces pour 10 roues	82.02 \$
Carquest Laurier-Station	Apprêt pour réseau d'aqueduc et pièce pick-up	353.93 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Repas pour soirée des bénévoles	6 087.56 \$
Centre Lavertu Honda	Équipement	3 085.08 \$
Centre de services partagés	Ouvrage sur les normes de construction routière	27.39 \$
Jolène Charbonneau	Remboursement camp de jour	209.99 \$
Chevaliers de Colomb	Cartes souper Méchoui et souper reconnaissance	125.00 \$
Citron Hygiène LP	Services hygiène et services de gestion parasitaire	1 754.54 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais transport (Dicom)	19.76 \$
Seao - Constructo	Services professionnels	454.78 \$
Martine Couture	Remb. achat de boisson pour soirée des bénévoles	1 652.40 \$
Cuisiconcept	Meubles pour réception et réparation centre Multi.	11 871.21 \$
CWA	Adapteur, mise en service soufflante et débitmètre	4 325.37 \$
Délivro	Transports	395.08 \$
Distribution Éclairage Québec	Luminaires de rue	21 086.42 \$
Distributrices G.M.P.	Articles pour distributrices	155.68 \$
Distribution Sports Loisirs G.P.	Filets de hockey	563.38 \$
Dominique Lemay	Photos - soirée des bénévoles	320.00 \$
Michel Dubois	Frais d'hébergement et repas formation	163.23 \$
École nationale des pompiers	Transfert de zone et cotisation gestion de formation	1 307.78 \$
Éditions Yvon Blais inc.	Mise à jour Loi sur l'aménagement urbanisme	147.00 \$
EIRS Alarme	3 mois de service de réception des alarmes	110.39 \$
Englobe corp.	Honoraires et dépenses, avenant forage supplé.	4 729.13 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse	3 801.26 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Asphalte	1 381.43 \$
Entreprises Denys Hamel inc.	Rénovation de la réception	6 923.63 \$
Entreprises Marcel Têtu	Changement évier cuisine salle communautaire	1 383.92 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Entretien des espaces verts	2 717.72 \$
Envir'eau puits inc.	Travaux de réhabilitation du puits Bois-Joly	14 726.32 \$
Éthier avocats	Services professionnels pour TPS et TVQ	659.42 \$
Astus inc.	Frais de communication et de service pour 14 véhicules	370.22 \$
Eurofins Environnement	Analyses traitement eau potable et eaux usées	609.95 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement stationnements	6 800.40 \$
Fondation du CÉGEP de Thetford	Financement au campus de Lotbinière	1 699.50 \$
Fonds d'info. sur le territoire	Avis de mutation	192.00 \$
Gaévan Aménagement inc.	Rangement pour cube	3 392.68 \$
Gaévan Mécanique	Installer contreplaqué	1 529.39 \$
Chantal Gagnon	Entretien ménager centre, salle, chalet, hôtel de ville	2 566.00 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	3 547.84 \$
Mariane Giguère	Remboursement achats pour activité Ôhangar	310.20 \$
Groupe Conseil CHG inc.	Honoraires profes. aménagement piste multi.	1 384.01 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour bibliothèque	238.88 \$
Groupe Promex	Paiement no 3 génératrice au réservoir des Lilas	138 969.38 \$
Roger Guérin	Remboursement facture refoulement d'égout	471.40 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite en solution	844.19 \$
Kalitec signalisation	Panneaux porte-à-faux pour nom de rue	14 159.98 \$
L. Delisle 2014 inc.	Bris aqueduc, aménagement, pelle et déneigement	44 819.41 \$
Lab-eau-sol Environnement inc.	Extension électrique et dégraisseur	1 511.51 \$
LCS inc.	Bris d'aqueduc rue Principale	298.94 \$
Dany Lamontagne	Remboursement d'achats	129.24 \$
Stéphane Laroche	Remboursement inscription baseball	215.00 \$
Magasin Latulippe	GPS camion incendie	406.85 \$
Lawson Products inc.	Entretien machine et pièce pour réseau aqueduc	1 133.17 \$
Pascale Lemay	Remboursement achat bac pour jouets	217.19 \$
Yan Lemieux	2 œuvres sur toile pour soirée des bénévoles	689.85 \$
Renault Lepage	Remb. frais de déplacement formation	94.50 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour bibliothèque	4 082.66 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour bibliothèque	253.69 \$
Équipro Location et vente d'outils	Pompe submersible	819.62 \$
Groupe Lou-Tec inc.	Plateforme élévatrice	563.82 \$
Macpek	Ballon de suspension pour 10 roues	160.35 \$
Maheu & Maheu	Entente de gestion parasitaire	293.19 \$
Marché Veilleux	Divers achats	775.42 \$
Lise Martineau	Entretien ménage hôtel de ville et place Francoeur	933.57 \$
Medimage inc.	Tag de dénombrement des pompiers	31.40 \$
Médias Transcontinental	Distribution de l'Apollinairois	210.68 \$
Mercier Expert inc.	Pièces pour moteur	511.92 \$
Messageries Dynamiques	Abonnement au journal de Québec	291.16 \$
Messer Lévis	Produits, équipement de sécurité, gants de latex	1 309.57 \$
Martin Miller	Remb. achat de produits de nettoyage	62.04 \$
Monburo.ca	Vinyle pour bac de récupération et caisses de papier	1 137.42 \$
Morency société d'avocats	Honoraires professionnels	10 219.41 \$
Yves Moreau	Tonte de pelouse terrain derrière la Maison des aînés	948.54 \$
MRC de Lotbinière	Plans sécurité civile, composteurs, quote-part mai	108 417.38 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	6 466.99 \$
Municipalité d'Issoudun	Entretien hivernal - route des Crêtes	1 561.80 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendies et formation pompiers	12 582.16 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide incendies	581.34 \$
Nordik Sports	Bougie, élément, filtre à air	54.94 \$
Normand Côté, électricien	Diverses réparations et rénovations hôtel de ville	5 044.13 \$
Notarié inc.	Service professionnel pour servitude de l'école	1 426.43 \$
Novicom Technologies inc.	Frais mensuels et sauvegarde	1 381.13 \$
Paul Grimard, arpenteur-géo.	Honoraires pour mise à jour	1 095.31 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement secteur urbain	66 553.61 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Pièces et accessoires	265.28 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	199.50 \$
Québec Linge	Location de tapis	291.12 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	815.83 \$
Réal Huot inc.	Entretien outillage sur réseau d'aqueduc et pièces	2 877.83 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de mai	21 979.66 \$
Remorquage Bellechasse	Remorquage du cube	215.58 \$
Résotel	Déplacement de poste de réception et relocaliser	324.98 \$
Richard et cie inc.	Caisson et cabinet pour cube	2 298.56 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour balai, divers pour équipement et roue	160.59 \$
Samson & frères	Nettoyage du puits Bois-Joly	16 716.50 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Vérification clé, ajustement et déverrouillage centre	238.51 \$
Signal Services inc.	Signalisation	601.32 \$
SNC-Lavalin inc.	Services rendus pour trottoir route 273	1 144.00 \$



Groupe Solu Tech	Caméra hôtel de ville et égouts bouchés salle des Lions	1 184.24 \$
S.O.S. Technologie	2 troussees de premiers soins sac à dos	856.57 \$
Stanley Black & Decker	Réparation d'outil	52.33 \$
Stantec Expert-Conseils Itée	Services professionnels - traitement d'eau potable	29 893.50 \$
Guillaume Talbot	Remb. réservation payée en avance	20.00 \$
Sandra Talbot	Photos Fête des Neiges et course des 4-vents	637.50 \$
Télé-Alarme Plus inc.	Installation d'un contrôle de gâche	2 176.48 \$
T.G.C. inc.	Paiement no 4 pour puits 09-2018 et 10-2018	112 476.69 \$
Toshiba	Photocopieur administration et agrafes	1 015.28 \$
Gérald Trottier	Remb. bottes de travail	300.00 \$
Tuxedodesign	Décoration soirée des bénévoles	1 400.00 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs bleus	5 115.33 \$
François Varin	Aide-conseil dossier 49, rue de l'Église	287.43 \$
Wurth Canada	Vêtements de sécurité pour travaux publics	336.29 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2019 :		816 561.70 \$

17912-05-2019
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 861-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DÉFINITIONS DE GARAGE ATTENANT ET DE GARAGE DÉTACHÉ DANS LES TABLEAUX 8 ET 9 DE L'ARTICLE 5.2.

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE ledit règlement ne prévoit pas de limitations relativement à la forme et à la distance des parties du bâtiment annexe qui touchent au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 mars 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} avril 2019 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 861-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17913-05-2019
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 863-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 593-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER DES DÉFINITIONS EN LIEN AVEC LES BÂTIMENTS ATTENANTS

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;



ATTENDU QUE le Règlement de zonage est en cours de modification pour préciser certaines normes relatives aux bâtiments attenants;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 mars 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} avril 2019 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 863-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17914-05-2019
point no 7c

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 866-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 594-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement no 594-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est opportun de réduire le périmètre du noyau villageois aux extrémités de la rue Principale, de retirer certaines propriétés commerciales déjà construites et y insérer un terrain situé au cœur du village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande le présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le no 866-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17915-05-2019
point no 7d

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 867-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement no 283-2018 modifiant le SADR intitulé « Modification et l'ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurées et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs »;



ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement no 286-2018 modifiant le SADR concernant l'assouplissement des normes d'implantation des bâtiments d'élevage, en considération du bien-être animal

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une Municipalité doit dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà adopté les règlements de concordance en ce qui a trait aux nouveaux îlots déstructurés sur son territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 867-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17916-05-2019
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 53, RUE CHAINÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2019-012 pour la propriété située au 53, rue Chainé, lot 3 384 128 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière;

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la distance de tout bâtiment d'habitation à 40 mètres par rapport à un usage (582) Établissement où l'on sert des boissons alcoolisées;

ATTENDU QUE la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 spécifie à la classe d'usage C-7 débit de boissons, que tout bâtiment où est exercé l'usage 582 doit être distant d'au moins 100 mètres de tout bâtiment d'habitation;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 17 avril 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-012 soit acceptée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17917-05-2019
point no 7f

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 5 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2019-088 pour le 53, rue Chainé afin de changer l'affichage de deux enseignes murales existantes pour un nouveau commerce;
- Numéro 2019-132 pour le 405, route 273 afin de changer l'affichage de deux enseignes murales existantes, le demandeur a déposé le choix de trois affichages différents;
- Numéro 2019-079 pour le 324, rue Laurier afin d'installer une nouvelle enseigne autonome en cour avant de la propriété;



- Numéro 2019-109 pour le 324, rue Laurier afin d'ajouter un nouvel affichage à une enseigne murale existante sur le mur avant, d'ajouter une nouvelle enseigne murale sur un mur latéral du bâtiment principal donnant sur le stationnement, d'ajouter de l'affichage sur vitrine en façade du bâtiment et d'installer des drapeaux de plage dans l'aire d'entreposage des véhicules;
- Numéro 2019-120 pour le 425, route 273 afin de changer l'affichage d'une enseigne murale existante en façade du bâtiment principal pour un nouveau commerce, le demandeur a déposé 2 options d'affichage;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes de permis, laisse au demandeur de la demande de permis 2019-132 de choisir l'option, mais priorise les options « a » et « b », et recommande pour la demande de permis 2019-120 l'option « a »;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2019-088, 2019-079 et 2019-109.

Que les demandeurs décident de l'option d'affichage de leur choix parmi ceux proposés pour les demandes de permis 2019-120 et 2019-132.

Adopté à l'unanimité

17918-05-2019
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 109-111, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-135 pour la propriété située au 109-111, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter quatre fenêtres sur le mur latéral du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-135 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17919-05-2019
point no 7h

DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR UNE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN D'AJOUTER UNE AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE À MÊME LA ZONE 25A DANS LE RANG GASPÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a reçu une demande de la part du 127^e Groupe Scouts AGAPOGIL afin de construire un camp permanent, soit un bâtiment sécuritaire à usage multiple pour leurs activités;

ATTENDU QUE le site visé comprend les lots 3 387 556, 3 387 557 et 3 387 540, du cadastre du Québec, situé au 124, rang Gaspé, dans la zone 25A en référence au plan de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE seules les activités reliées à l'agriculture et les résidences permises en vertu de la LPTAAQ sont autorisées dans cette zone;



ATTENDU QUE les propriétaires des lots concernés souhaitent, par la même occasion, régulariser des activités récréotouristiques de types « jeux médiévaux » qui se tiennent déjà sur leur terrain;

ATTENDU QUE l'affectation récréotouristique du schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière découle de la troisième grande orientation du SADR, *Développer les potentiels touristiques du milieu*, dont un des objectifs est de *Favoriser le développement du tourisme rural, de l'agrotourisme et du récréotourisme*;

ATTENDU QUE les affectations récréotouristiques permettent la réalisation de loisirs extérieurs tels que les projets de camp de scouts et de jeux médiévaux;

ATTENDU QUE ce site est régulièrement visité par les élèves de l'école primaire pour différents projets éducatifs et pédagogiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De déposer une demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC de Lotbinière pour ajouter une affectation récréotouristique sur les lots 3 387 556, 3 387 557 et 3 387 540 sur le rang Gaspé.

Un plan précis préparé par un arpenteur-géomètre sera déposé afin de bien identifier les limites de l'affectation récréotouristique demandée.

Adopté à l'unanimité.

17920-05-2019
point no 7i

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LES PUIITS N^{OS} 11-2018 ET 12-2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire poursuit sans cesse ses travaux pour produire de l'eau potable en quantité et en qualité selon les normes édictées;

ATTENDU QUE des essais de pompage ont été effectués sur deux nouveaux ouvrages de captage dans le secteur du rang Bois-Joly;

ATTENDU QU'il est obligatoire de conserver un rayon de protection de 30 mètres autour de ces nouveaux puits;

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir une superficie de terrain de 7402 m² à même les lots 3 383 424, 3 383 544 et 3 383 556 et enregistrer une servitude permanente de passage de 3865.3 m² à même les lots 3 383 544, 3 384 827 et 3 384 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE les parcelles de terrains visées par la présente demande sont incluses dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE pour exploiter deux nouveaux puits municipaux, pour faire l'achat de ces parcelles de terrains et utiliser le chemin d'accès, la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'aqueduc sont permises dans chaque zone du territoire municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour :

- L'aliénation en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation de deux puits, des parcelles de terrains totalisant 7402 m² à même les lots 3 383 424, 3 383 544 et 3 383 556, du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Lotbinière.



- L'établissement d'une servitude d'accès à même des parties des lots 3 383 544 3 384 827 et 3 384 830, d'une superficie de 3865.3 m².

Adopté à l'unanimité.

17921-05-2019
point no 8a

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ-MADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour des travaux de réfection des terrains de pétanque, de fer, de l'abri adjacent et de l'aménagement autour de ces installations;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés – (PRIMADA).

De confirmer son engagement financier pour sa part des coûts admissibles au projet.

De confirmer son engagement financier à assumer les coûts non admissibles, y compris tout dépassement de coût.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la directrice générale ou la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

17922-05-2019
point no 8b

EMBAUCHE DE L'ÉDUCATRICE VOLANTE DU CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via la programmation des loisirs pour le poste d'éducatrice volante pour le camp de jour 2019;

CONSIDÉRANT QUE Roxanne Laflamme, l'éducatrice volante de l'année dernière, souhaite revenir pour la saison estivale 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Roxanne Laflamme à titre d'éducatrice volante du camp de jour pour la saison 2019 selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

17923-05-2019
point no 8c

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DE SOCCER

ATTENDU QUE la responsable de soccer de l'année dernière, Madame Stacey Ficket, ne renouvelle pas son contrat cette saison;



ATTENDU QUE l'adjointe responsable du soccer de l'an dernier, Rosalie Cyr, désire prendre le poste de responsable;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Rosalie Cyr comme coordonnatrice de soccer pour la saison 2019. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 175 \$, pour 20 semaines débutant le 15 avril, payable aux 2 semaines.

De lui accorder également la responsabilité d'entraîner les catégories U-4 et U-5. Ce poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 55 \$, pour 13 semaines débutant le 4 juin, payable aux 2 semaines.

Elle sera considérée comme travailleuse autonome à contrat.

Adopté à l'unanimité.

17924-05-2019
point no 8d

EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2019

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination du terrain de jeux 2018 a réalisé un travail exemplaire;

CONSIDÉRANT QUE Mariane Giguère souhaite revenir à la coordination pour la saison 2019, par contre, Vanessa Rousseau ne sera pas de retour cet été;

CONSIDÉRANT QUE 2 candidatures d'animatrice avec beaucoup d'expérience ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE Kate Dubois effectue un excellent travail comme animatrice depuis 2011 et qu'elle a plus d'expérience que l'autre candidate;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Mariane Giguère et Kate Dubois à titre de coordonnatrices du terrain de jeux pour la saison 2019, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-avril à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

17925-05-2019
point no 9a

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SECTORIEL AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION, LE SUIVI ET LA MISE À JOUR DU PLAN GÉNÉRAL DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intérêt à participer à la démarche collective pour réaliser les Plans municipaux de Sécurité civile (PMSC);

ATTENDU QUE le plan directeur de préparation générale aux sinistres regroupant notamment les grandes orientations de la mise en commun a été adopté à l'assemblée du conseil de la MRC du 13 mars 2019;



ATTENDU QUE le plan directeur propose la mise en place d'un comité technique par la nomination d'un représentant par secteur géographique de la MRC;

ATTENDU QUE Madame Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, a manifesté de l'intérêt afin de représenter le secteur 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

de désigner Madame Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, comme représentante du secteur 2 au sein du comité technique pour l'élaboration, le suivi et la mise à jour du plan général de préparation aux sinistres.

Adopté à l'unanimité.

17926-05-2019
point no 10a

COMPENSATION RECYC-QUÉBEC 2019 – PREUVE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

ATTENDU la modification du Portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019, à l'effet qu'il est obligatoire pour la Municipalité de fournir une résolution prouvant ses compétences : Collecte, Transport, Tri et Conditionnement (CTTC);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est une municipalité ayant délégué ses compétences en matière de CTTC à l'Entente intermunicipale de Laurier-Station (Régie);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire confirme par la présente avoir délégué ses compétences en matière de Collecte, Transport, Tri et Conditionnement à l'Entente intermunicipale de Laurier-Station (Régie).

Adopté à l'unanimité

17927-05-2019
point no 10b

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire faire une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) auprès de la Députée de Lotbinière-Frontenac;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a des travaux totalisant 322 500 \$ à son budget 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer à Madame Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac, que la Municipalité de Saint-Apollinaire prévoit réaliser les travaux durant l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

17928-05-2019
point no 10c

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2019

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;



ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Construction BML, division de Sintra inc.	843 357.16 \$
2	Les Entreprises Lévisiennes inc.	867 592.44 \$
3	Construction & Pavage Portneuf	964 972.17 \$
4	Pavco asphalte	1 116 388.74 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction BML, division de Sintra inc., pour la somme de 843 357.16 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux dans les rangs petit Bois-de-l'Ail et Bois-Joly ainsi que rue Industrielle, au montant estimé avant taxes à 358 878 \$, soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés carrières/sablières.

Que la dépense pour les travaux de la route du Cap, au montant estimé avant taxes à 64 593 \$, soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

17929-05-2019
point no 10d

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE ET CANALISATION DE FOSSÉS ROUTE 273

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de construction d'une piste cyclable et travaux de canalisation de fossés en bordure de la route 273, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Gilles Audet Excavation inc.	445 046.38 \$
Construction Lemay inc.	477 045.07 \$
B.M.Q. inc.	477 528.89 \$
Transport JD 2000	498 520.10 \$
L4 Construction	518 164.04 \$
Construction & Pavage Portneuf	525 234.20 \$
Cité Construction TM inc.	584 314.45 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Gilles Audet Excavation inc., pour la somme de 445 046.38 \$ incluant toutes taxes.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

17930-05-2019
point no 10e

OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 273 ET RUE DES VIGNES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance pour l'aménagement des feux de circulation à l'intersection de la route 273 et rue des Vignes;



ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
ARPO Groupe-conseil	25,10
Pluritec	16,38

ATTENDU QUE l'offre de ARPO Groupe-conseil a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ARPO Groupe-conseil le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux d'aménagement des feux de circulation à l'intersection de la route 273 et rue des Vignes, pour la somme de 51 776.12 \$ taxes incluses.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

17931-05-2019
point no 10f

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DES FEUX DE CIRCULATION SUR LA ROUTE 273

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'aménagement des feux de circulation sur la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les travaux d'aménagement des feux de circulation sur la route 273.

Adopté à l'unanimité.

17932-05-2019
point no 11a

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2018 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Budget 2018	Réel	
		2018	2017
Revenus			
Taxes	6 948 021	7 536 102	7 140 564
Paiements tenant lieu de taxes	39 330	37 257	34 402
Transferts	383 843	574 167	420 076
Services rendus	539 886	679 238	680 117
Autres	811 500	1 031 121	1 074 516
	8 722 580	9 857 885	9 349 675
Investissement			
		5 414 289	3 981 682
		15 272 174	13 331 357



Dépenses			
Administration générale	1 255 119	1 251 912	1 247 012
Sécurité publique	1 406 742	1 648 524	1 469 348
Transport	1 466 995	1 973 910	1 814 325
Hygiène du milieu	1 398 248	2 079 350	2 024 475
Santé et bien-être	14 952	7 655	6 742
Aménagement, urbanisme et développement	589 592	546 649	503 620
Loisirs et culture	1 163 356	1 363 335	1 355 076
Frais de financement	257 672	263 432	270 330
Amortissement	1 567 082	0	0
	9 119 758	9 134 767	8 690 928
Excédent (déficit) de l'exercice	(397 178)	6 137 407	4 640 429
Moins : revenus d'investissement (taxes d'accise)		(5 414 289)	(3 981 682)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(397 178)	723 118	658 747
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement (immobilisations)	1 567 082	1 817 229	1 620 415
Coût des propriétés vendues			
Remboursement de la dette à long terme	(551 400)	(574 300)	(584 376)
Affectations			
Activités d'investissement	(621 004)	(635 681)	(550 134)
Excédent (déficit) accumulé		130 233	13 051
Autres éléments de conciliation	2 500	2 500	2 500
	397 178	739 981	501 456
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	1 463 099	1 160 203

Adopté à l'unanimité

17933-05-2019
point no 12a

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ENREGISTREMENT DE SERVITUDES POUR LE PUIS 07-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente de servitude le 16 février 2018 avec RONCEL INC., représenté par Monsieur Pierre Bibeau, pour le passage d'une conduite d'eau brute sur le lot 3 384 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la servitude projetée affecte deux parcelles qui totalisent 542.5 m² (5839.42 pi²) tel que montré sur la description technique, préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, 31 mai 2018, Minute 6158;

ATTENDU QU'à la suite du changement de la trajectoire de la conduite, une deuxième demande d'autorisation a été déposée à la CPTAQ et que la décision a été rendue le 2 avril 2019, dossier numéro 420317;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter de 2 % les taux inscrits à l'entente afin d'être équitable envers tous les propriétaires concernés par le puits 07-2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'enregistrer deux servitudes en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire pour le passage d'une conduite d'eau brute, à même le lot 3 384 834 du cadastre du Québec appartenant à RONCEL INC. pour un montant de 2102.19 \$, soit au taux de .36 \$/pi².

De verser une compensation supplémentaire de 2040 \$ à RONCEL INC. pour la perte de culture temporaire sur les parties affectées par les servitudes.

D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à l'enregistrement de ces servitudes.

Adopté à l'unanimité.



17934-05-2019
point no 12b

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE D'UNE PARTIE DU
LOT 3 631 990 SUR LE RANG DES MOULANGES**

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Groupe C.D. inc. pour une partie du lot 3 631 990 du cadastre du Québec, d'une superficie de 112.1 mètres carrés, située sur le rang des Moulanges;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, le 28 mars 2019, sous la Minute 6550, dossier 722;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 2000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Groupe C.D. inc., une partie du lot 3 631 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, d'une superficie de 112.1 mètres carrés, située sur le rang des Moulanges, pour le montant de 2000 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

17935-05-2019
point no 12c

**SOUTIEN TECHNIQUE DANS LE PROJET DES RELAIS D'INFORMATION
TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE l'organisme Tourisme Lotbinière désire redynamiser le relais touristique des municipalités de Lotbinière;

ATTENDU QUE Tourisme Lotbinière désire mettre à niveau la structure (nettoyage, entretien, repeindre la structure, etc.) et souhaite que la Municipalité participe en fournissant du temps ressource;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à redynamiser le relais touristique de Saint-Apollinaire en fournissant du temps ressource.

Adopté à l'unanimité.

17936-05-2019
point no 12d

PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long.

D'adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre du projet de loi 108 et dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

17937-05-2019
point no 12e

**POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU
SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES**

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son entreprise, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire;

ATTENDU QUE la Municipalité vise également à établir les principes d'intervention qui sont appliqués dans l'entreprise lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée à l'employeur ou à son représentant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long.

D'adopter la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes, dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

17938-05-2019
point no 12f

INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES 2019

ATTENDU QUE le samedi 8 juin prochain se tiendra la Classique de golf des Étoiles 2019;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 1080 \$ afin de soutenir généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

17939-05-2019
point no 12g

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés dont le volet 1 vise au soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt afin de réaliser les mises à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés de manière collective;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés, ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer la participation de la Municipalité de Saint-Apollinaire à la démarche collective de la MRC de Lotbinière pour la mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés.



De confirmer que Julie Rousseau, conseillère no 4, est l'élue responsable des questions familiales et ainées.

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

Adopté à l'unanimité.

17940-05-2019
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer, comme maire suppléant, Monsieur Alexandre D'Amour, conseiller no 6, pour une période de 6 mois à compter de ce jour.

Que monsieur D'Amour soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

17941-05-2019
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 mai 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

17942-05-2019
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 mai 2019 à 20 h 27.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 JUIN 2019